

# **BIBLIOTHEQUE DES RISQUES :**

## **Liste des Dangers, Dommages et Préconisations**

Le [guide méthodologique DU](#) décrit la méthode d'analyse à employer pour identifier les risques dans les différentes unités de travail d'un établissement scolaire. Des fiches relatives à ces différentes unités de travail sont à disposition pour faciliter la démarche.

La bibliothèque des risques a été conçue en fonction des dangers rencontrés le plus fréquemment dans les établissements scolaires.

Ce document donne les dommages encourus en fonction du danger, des exemples de moyens de prévention à mettre en œuvre ainsi que des références normatives et réglementaires.

Dans de nombreux cas, plusieurs moyens de prévention sont proposés. Conformément aux 9 principes généraux de prévention, la priorité doit être donnée à la solution permettant de supprimer le danger. Si cela n'est pas possible, un ou plusieurs autres moyens de prévention proposés peuvent être mis en œuvre. Parfois, la combinaison de plusieurs moyens de prévention permet d'offrir une protection optimale.

Pour faciliter la recherche des informations souhaitées, le document comprend :

- ① Un sommaire donnant la liste normalisée des risques :
  - Cliquez sur une famille de risque : vous accédez à la liste des dangers correspondant.
  - Cliquez sur le danger à consulter : vous accédez à la page correspondante.
- ② Un index alphabétique permettant de réaliser une recherche par mot clé :  
Un cliquant sur le numéro de page correspondant, vous accédez au paragraphe souhaité.
- ③ Des liens hypertextes ([textes en bleu et soulignés](#)) permettant d'accéder aux textes normatifs et réglementaires sur internet et à certains documents sur PIAL auxquels ce document fait référence.
- ④ Des liens à chaque début de page pour revenir au sommaire du document.

Index alphabétique .....	6
--------------------------	---

**Pour consulter un danger, les dommages encourus et les préconisations courantes associées, procédez comme suit :**

- **Cliquer sur un risque ci-dessous,**
- **Puis cliquer sur le danger à consulter.**

**Pour revenir au sommaire, clic sur [Retour au sommaire](#) en haut de chaque page**

1. Risques de trébuchement, heurt	
2. Risques de chute de hauteur	
3. Risques liés aux circulations internes de véhicules	
4. Risques routiers en mission	
5. Risques liés à la charge physique de travail	
6. Risques liés à la manutention mécanique	
7. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets	
8. Risques biologiques	
9. Risques liés aux équipements de travail	
10. Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	
11. Risques et nuisances liés au bruit	
12. Risques liés aux ambiances thermiques	
13. Risque d'incendie, d'explosion	
14. Risques liés à l'électricité	
15. Risques liés aux ambiances lumineuses	
16. Rayonnement électromagnétique	
17. Risques psychosociaux	
1. Risques de trébuchement, heurt .....	7
Armoire, porte ou fenêtre en verre non sécurisé .....	7
Branchements d'ordinateurs non prévus .....	7
Câble dans l'espace de circulation .....	7
Eléments saillants .....	7
Poteaux dans les salles de sport .....	7
Passage étroit encombré .....	8
Passage mal ou pas éclairé .....	8
Sol gelé, enneigé .....	8
Sol glissant .....	8
Sol inégal, défectueux .....	9
2. Risques de chute de hauteur .....	10
Escalier dégradé, absence de main courante .....	10
Estrades dans les salles .....	10
Passage ou travaux à proximité de partie en contrebas .....	10
Travaux depuis un escabeau, échelle et échafaudage .....	11
Utilisation de chaises (pour accéder à des stockages au-dessus des armoires...) .....	11
3. Risques liés aux circulations internes de véhicules .....	12
Déplacement des élèves et des personnels vers des installations extérieures (gymnase, piscine, terrains de sport...) .....	12
Intervention d'entreprises extérieures .....	12
Livraisons dans l'établissement par des personnes ne connaissant pas les lieux et les rythmes scolaires .....	13
Mauvais état des véhicules (freins, pneumatiques...) .....	13
Voie dangereuse (pente, mauvais état...) .....	13
Zone de circulation mal définie .....	13
4. Risques routiers en mission .....	14
Comportement inadapté à la conduite .....	14
Déplacements .....	14
Véhicule insuffisamment équipé .....	14
Véhicule mal adapté au transport de charges .....	14

<b>5. Risques liés à la charge physique de travail .....</b>	<b>15</b>
Gestes répétitifs .....	15
Port de charges supérieures à 15 kg ou encombrantes .....	15
Posture de travail inconfortable .....	15
Utilisation d'outillage ou d'appareils électroportatifs sur une large plage de temps .....	16
<b>6. Risques liés à la manutention mécanique .....</b>	<b>17</b>
Instabilité du moyen de manutention (mauvais état du sol, charge mal répartie, trop lourde) .....	17
Utilisation d'un moyen de manutention .....	17
Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la charge .....	17
<b>7. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets.....</b>	<b>18</b>
Absence d'armoire ventilée, en panne ou non entretenue .....	18
Absence de bacs de rétention. ....	18
Absence de hotte en cuisine .....	18
Absence de ventilation dans le labo. ....	19
Animaux naturalisés .....	19
Application de produits phytosanitaires .....	19
Contenant alimentaire .....	19
Emission de fumées (soudure, gaz d'échappement ...) .....	20
Emission de poussières (ciment, bois, farine ...) .....	20
Équipement susceptible de contenir de l'amiante .....	20
Flaconnage non conforme .....	20
Flacons et contenants souillés .....	20
Mauvais conditionnement de produits et déchets.....	21
Présence d'amiante .....	21
Produits CMR (Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction).....	21
Produits dangereux non rangés ou non évacués .....	21
Produits destinés à la consommation alimentaire à proximité de produits chimiques .....	22
Produits non étiquetés. ....	22
Projection, aspersion de produits dangereux sur le visage, la peau, les yeux ... ..	22
Stockage d'animaux dans du formol.....	22
Stockage de produits alimentaires avec des produits chimiques. ....	23
Stockage de produits incompatibles (mélange) .....	23
Utilisation de peintures, solvants. ....	23
Utilisation de produits chimiques étiquetés comme étant dangereux.....	23
<b>8. Risques biologiques.....</b>	<b>24</b>
Contact avec des personnes porteuses de pathologies. ....	24
Manque hygiène.....	24
Manque hygiène, absence d'entretien des EPI .....	24
Manque hygiène, absence de sanitaires fonctionnels .....	24
Manque hygiène, absence de vestiaires.....	25
Manque hygiène, présence d'eau stagnante .....	25
Mauvais conditionnement et stockage de produits organiques et alimentaires .....	25
Présence de moisissures dues à des fuites, infiltration d'eau .....	25
Présence de rongeurs.....	26
Revêtements difficiles d'entretien .....	26
Stockage de produits alimentaires et de matériel en cuisine.....	26
Travail en contact avec des produits agroalimentaires ou des micro-organismes .....	26
Utilisation d'éponges .....	26
<b>9. Risques liés aux équipements de travail .....</b>	<b>27</b>
Équipements non-conformes .....	27
Partie mobile ou brûlante accessibles .....	27
Utilisation de colonnes pour perceuse électroportative .....	27
Utilisation de machines ou appareils par des personnes non formées ou non autorisées .....	28
Utilisation d'outils tranchants (couteau, cutter, hachoir...).....	28
<b>10. Risques liés aux effondrements et chutes d'objets .....</b>	<b>29</b>
Bouteille d'oxygène .....	29
Chute d'outils ou objets lors de travaux en hauteur, travaux effectués dans des tranchées, des puits .....	29
Lieu de stockage non aménagé.....	29
Objet en équilibre instable .....	29
Rack de stockage non adapté au contenant, pas assez solide... ..	30
Stockage instable, empilé en hauteur (au-dessus de 1,6 m), rangement en vrac .....	30

<b>11. Risques et nuisances liés au bruit</b>	<b>31</b>
Bruit émis en continu (Salle résonnante, compresseur, outils, haut-parleur, circulation, imprimante, salle mal insonorisée ...)	31
Bruit impulsionnel causé par des machines et outils de travail par chocs, échappement d'air comprimé, signaux sonores...	31
<b>12. Risques liés aux ambiances thermiques</b>	<b>32</b>
Chauffage défectueux, salle mal isolée	32
Poste de travail en extérieur exposé aux intempéries, travaux à proximité de sources chaudes (four...)	32
Température excessive, vitrage exposé au sud	32
<b>13. Risque d'incendie, d'explosion</b>	<b>33</b>
Absence de consignes de sécurité	33
Atmosphère explosive (poussières en suspension, de bois de farine...)	33
Bouteille d'oxygène	33
Éléments de décoration non-conformes à la réglementation	34
Issues de secours insuffisantes ou entravées	34
Non-conformité des appareils de production de chaleur	35
Non-conformité des installations à la réglementation incendie (extincteur fixé trop haut, posé au sol, accès entravé)	35
Non-conformité des installations à la réglementation incendie (porte coupe-feu calée, BAES défaillant, extincteur percuté...)	35
Stockage dans des lieux non adaptés (combustibles...)	36
Stockage dans des lieux non adaptés (sous les escaliers, voie d'évacuation...), stockage de cartons, polystyrène,...	36
Surcharge des circuits électriques	36
Travaux impliquant une intervention par point chaud (soudures ...)	37
Utilisation de cartouches de gaz de type « Camping-gaz »	37
Utilisation de produits inflammables, produits volatils (solvant, générateur d'aérosol ...)	37
<b>14. Risques liés à l'électricité</b>	<b>38</b>
Appareillage cassé, défectueux	38
Coffret ou armoire électrique non fermé à clé	38
Installation électrique non conforme à la réglementation	38
Mauvaise utilisation des dérouleurs électriques	38
Mode de pose de l'installation électrique non conforme à la réglementation	39
Personnel d'entretien non formé à l'habilitation électrique ou à un niveau insuffisant par rapport aux exigences du poste	39
Traction sur les connexions électriques	39
Utilisation de cordons non conformes	39
<b>15. Risques liés aux ambiances lumineuses</b>	<b>39</b>
Eblouissement, réflexion	40
Eclairage insuffisant ou inadapté	40
Reflets sur écrans	40
Zone de travail peu ou pas éclairée	40
<b>16. Rayonnement électromagnétique</b>	<b>41</b>
Rayonnement électromagnétique (réseau électrique, wifi, GSM...)	41
<b>17. Risques psychosociaux</b>	<b>42</b>
Collectif de travail au cœur du bien-être au travail	42
Repérage des indicateurs	42
Actions possibles en fonction des facteurs de risques psychosociaux	42
<i>Exigences du travail</i>	42
<i>Exigences émotionnelles</i>	43
<i>Autonomie, marges de manœuvre</i>	43
<i>Rapports sociaux au travail</i>	43
<i>Sens du Travail Conflits de valeurs</i>	44
<i>Insécurité socioéconomique</i>	44

## A

Affiches, posters .....	<a href="#">34</a>
Amiante .....	<a href="#">20, 21</a>
Armoire .....	<a href="#">7</a>
Armoire électrique .....	<a href="#">38</a>
Armoire ventilée .....	<a href="#">18, 23</a>

## B

Bac de rétention .....	<a href="#">18, 23</a>
------------------------	------------------------

## C

Cartouches de gaz .....	<a href="#">37</a>
Cisaille .....	<a href="#">28</a>
Coffret électrique .....	<a href="#">38</a>
Combustible .....	<a href="#">36</a>
Consignes de sécurité à afficher .....	<a href="#">33</a>
Convecteur, Radiateur électrique .....	<a href="#">35</a>
Cordons électriques .....	<a href="#">39</a>
Couteau .....	<a href="#">28</a>
Cutter .....	<a href="#">28</a>

## D

Déplacements de piétons .....	<a href="#">12</a>
Dérouleurs électriques .....	<a href="#">38</a>
Durée d'exposition au bruit .....	<a href="#">31</a>

## E

Echafaudage .....	<a href="#">11</a>
Echelle .....	<a href="#">11</a>
Elèves mineurs .....	<a href="#">21, 27</a>
Eponges .....	<a href="#">26</a>
Escabeau .....	<a href="#">11</a>
Estrade .....	<a href="#">10</a>
Extincteur .....	<a href="#">35</a>

## F

Formol .....	<a href="#">22</a>
Fumées .....	<a href="#">20</a>

## H

Habilitation électrique .....	<a href="#">39</a>
Hotte .....	<a href="#">18, 19</a>

## I

Issues de secours .....	<a href="#">34</a>
-------------------------	--------------------

## M

Massicot .....	<a href="#">28</a>
Moisissures .....	<a href="#">25</a>
Moquettes .....	<a href="#">26</a>

## P

Peinture, Solvant .....	<a href="#">23, 37</a>
Perceuse .....	<a href="#">27</a>
Perceuse à colonne .....	<a href="#">27, 28</a>
Porte coupe-feu .....	<a href="#">35</a>
Poussières .....	<a href="#">20, 33</a>
Produits phytosanitaires .....	<a href="#">19</a>

## R

Réfrigérateur .....	<a href="#">25</a>
Rongeurs .....	<a href="#">26</a>

## S

Soudure .....	<a href="#">37</a>
Suspensions .....	<a href="#">34</a>

## V

Ventilation .....	<a href="#">19, 23, 24, 25, 26, 36</a>
-------------------	--

## W

Wifi .....	<a href="#">41</a>
------------	--------------------

# 1. Risques de trébuchement, heurt

[Retour au sommaire](#)

## Risque :

Risque de trébuchement, heurt

## Danger identifié :

Armoire, porte ou fenêtre en verre non sécurisé

## Dommages encourus :

Plaies, Sectionnement

## Préconisations :

Supprimer le verre en le remplaçant par des panneaux ne craignant pas le bris (bois, plaque de plâtre, plexiglas...)

Mettre un film de sécurité adhésif



## Risque :

Risque de trébuchement, heurt

## Danger identifié :

Branchements d'ordinateurs non prévus  
Câble dans l'espace de circulation

## Dommages encourus :

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture

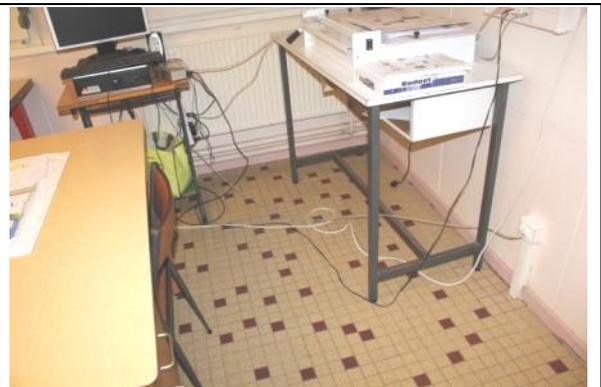
## Préconisations :

Ajouter un nombre de prises égal au nombre d'appareils à brancher.

Réorganiser l'implantation du mobilier, des zones de travail et de circulation.

Mettre en œuvre une goulotte de sol.

*L'article [EL11 §7](#) du « règlement contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP » précise :  
Les prises de courant doivent être disposées de manière que les canalisations mobiles (=rallonges) aient une longueur aussi réduite que possible et ne soient pas susceptibles de faire obstacle à la circulation des personnes.*



## Risque :

Risque de trébuchement, heurt

## Danger identifié :

Éléments saillants  
Poteaux dans les salles de sport...

## Dommages encourus :

Contusion, Plaies, Traumatismes, Fracture

## Préconisations :

Support ou angle d'étagère à hauteur de tête :

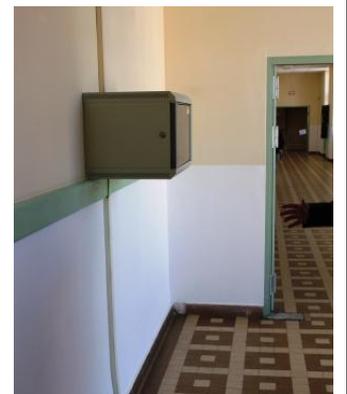
*Supprimer l'élément si plus utilisé,*

*Placer le support hors de portée, arrondir les angles.*

Éléments saillants fixés aux parois dans des espaces de circulation exigus ou présence de poteaux dans les espaces de circulation :

*S'il ne peut être déplacé, l'élément doit être signalé (marquage de couleur vive...),*

*Si nécessaire, recouvrir d'un matériau souple (salle de sport).*



**Risque :**

Risque de trébuchement, heurt

**Danger identifié :**

Passage étroit encombré

**Dommages encourus :**

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture

**Préconisations :**

Respecter l'unité de passage de 80cm minimum.  
Oter tous les éléments encombrant les espaces de circulation et de travail (carton, outillage...)  
Aménager les espaces de stockage



**Risque :**

Risque de trébuchement, heurt

**Danger identifié :**

Passage mal ou pas éclairé

**Dommages encourus :**

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture

**Préconisations :**

Mettre en œuvre un éclairage adapté  
(installation/changement de lampes, minuterie, détecteur de présence...)

*Trébuchement  
sur sol inégal  
dû à l'absence  
d'éclairage nocturne*



**Risque :**

Risque de trébuchement, heurt

**Danger identifié :**

Sol gelé, enneigé

**Dommages encourus :**

Entorse Fracture

**Préconisations :**

Déneiger mécaniquement les zones de circulation piétonnes et automobiles,  
Saler / sabler (prévoir un stock suffisant afin de parer à l'urgence)  
Informé du danger



**Risque :**

Risque de trébuchement, heurt

**Danger identifié :**

Sol glissant

**Dommages encourus :**

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture

**Préconisations :**

Utiliser des revêtements antidérapants  
Entretien des sols  
Informé du danger



**Risque :**

Risque de trébuchement, heurt

**Danger identifié :**

Sol inégal, défectueux

**Dommages encourus :**

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture

**Préconisations :**

Supprimer les inégalités de sol

Entretenir les sols

Informé du danger



## 2. Risques de chute de hauteur

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risque de chute de hauteur

### Danger identifié :

Escalier dégradé, absence de main courante...

### Dommages encourus :

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture

### Préconisations :

Entretenir les escaliers.

Toute personne empruntant l'escalier doit pouvoir se tenir à une main courante (en particulier lors des évacuations d'urgence.

En conséquence, si la largeur de l'escalier est inférieure à 1m40 une main courante suffit. Au-delà, une main courante de chaque côté est nécessaire ([Article CO51 §2](#) du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP).

Si la largeur des escaliers dépasse quatre unités de passage (1 unité de passage = 60cm), ils devront être recoupés par une ou des mains courantes intermédiaires séparant des nombres entiers d'unités de passage, sans pouvoir être supérieurs à quatre (toutes les 2 à 3 unités de passage recommandé). ([Article CO55 §1](#) du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP).



### Risque :

Risque de chute de hauteur

### Danger identifié :

Estrades dans les salles

### Dommages encourus :

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture

### Préconisations :

Supprimer les estrades et prévoir l'installation d'un tableau à hauteur réglable en fonction des utilisateurs.

S'il est impossible de supprimer les estrades lorsqu'elles sont en béton ou si des canalisations passent sous l'estrade en bois par exemple :

- Peindre les rebords d'une couleur vive pour attirer l'attention si elle empiète sur les espaces de circulation,
- Rallonger l'estrade à l'aide d'une estrade de même hauteur, convenablement fixée si elle ne va pas jusqu'au bout du tableau.



### Risque :

Risque de chute de hauteur

### Danger identifié :

Passage ou travaux à proximité de partie en contrebas

### Dommages encourus :

Entorse, Fracture, Décès

### Préconisations :

Mettre en place des garde-corps conforme aux normes lors de travaux en hauteur.

Prévoir des équipements de protection individuels tel que harnais et former le personnel à son utilisation.

Définir des zones de passage et d'accès autorisés, signaler les limites à ne pas franchir de façon durable.



**Risque :**

Risque de chute de hauteur

**Danger identifié :**

Travaux depuis un escabeau, échelle et échafaudage

**Dommages encourus :**

Entorse, Fracture, Décès

**Préconisations :**

Prévoir l'outillage permettant d'effectuer la maintenance ou de travailler depuis le sol.

Prévoir d'utiliser des plateformes aux normes lors des travaux en hauteur.

Monter et/ou utiliser convenablement le matériel.

Former le personnel aux travaux en hauteur.

Contrôler l'état des équipements de travail en hauteur et consigner les résultats dans un registre (*Fiches de vérifications des équipements et registre sur PIAL*)



**Risque :**

Risque de chute de hauteur

**Danger identifié :**

Utilisation de chaises (pour accéder à des stockages au-dessus des armoires...)

**Dommages encourus :**

Entorse, Fracture, Décès

**Préconisations :**

Supprimer les stockages de dessus d'armoire, éliminer ce qui peut l'être et augmenter les rangements si nécessaire.

Mettre à disposition un marchepied.



### 3. Risques liés aux circulations internes de véhicules

[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risque liés aux circulations de piétons et de véhicules

**Danger identifié :**

Déplacement des élèves et des personnels vers des installations extérieures (gymnase, piscine, terrains de sport...)

**Dommages encourus :**

Fracture, Décès

Extrait du [Bulletin Officiel](#) du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de la Recherche spécial N°8 du 13 juillet 2000 :

...  
**II - LE CONTENU DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

...  
2.2 Les règles de vie dans l'établissement

Le règlement intérieur doit permettre de réguler la vie dans l'établissement et les rapports entre les différents membres de la communauté scolaire par des dispositions précises. La liste ci-dessous, qui concerne les règles de fonctionnement de l'établissement, d'organisation des études et celles qui régissent la vie quotidienne, peut être complétée utilement par d'autres points en fonction de la situation locale et de la spécificité de l'établissement.

L'organisation et le fonctionnement de l'établissement :

- ...
- modalités de surveillance des élèves,
- mouvement de circulation des élèves,
- modalités de déplacement vers les installations extérieures,

...

**Préconisations :**

- Tous les déplacements des élèves à l'extérieur de l'établissement doivent se faire sous la surveillance d'un ou plusieurs membres du personnel.
- Définir un point de rassemblement spécifique où les élèves attendent leurs accompagnateurs.
- Utiliser le portail et/ou le trajet le plus à l'écart des zones de circulation des véhicules.
- Les trajets empruntés doivent être clairement définis et respectés.
- Autant que possible, ces trajets doivent être à l'écart des zones de circulation des véhicules. Utiliser systématiquement les trottoirs et les passages protégés.
- Lorsque les zones de circulation des véhicules et piétons sont communes (voir photo ci-dessus), les différencier en les matérialisant par des barrières ou de la peinture, et mettre en œuvre une signalisation à destination des véhicules.
- Lorsque les lieux à rallier sont distants, il est conseillé de mettre à disposition des accompagnateurs un moyen de communication pour alerter les secours ou l'établissement en cas d'accident.



**Risque :**

Risque liés aux circulations internes de véhicules, co-activité

**Danger identifié :**

Intervention d'entreprises extérieures

**Dommages encourus :**

Fracture, Décès, électrisation, incendies, explosions

**Préconisations :**

Lors de travaux effectués par une entreprise extérieure, établir un plan de prévention si :

- Les travaux identifiés présentent un risque d'interférence entre les activités de l'entreprise d'accueil et celles de l'entreprise extérieure,
- la durée des travaux est 400h,
- la nature des travaux le nécessite (dangereux fixés par l'arrêté du 19 mars 1993).

Plus d'info sur PIAL : « [Travaux en site occupé](#) »



**Risque :**

Risque liés aux circulations internes de véhicules

**Danger identifié :**

Livraisons dans l'établissement par des personnes ne connaissant pas les lieux et les rythmes scolaires

**Dommmages encourus :**

Fracture, Décès

**Préconisations :**

Rédiger le protocole de chargement déchargement lors des livraisons régulières.  
Réglementer l'accès à l'établissement à toute personne étrangère au service.



**Risque :**

Risque liés aux circulations internes de véhicules

**Danger identifié :**

Mauvais état des véhicules (freins, pneumatiques...)

**Dommmages encourus :**

Fracture, Décès

**Préconisations :**

Entretenir vos véhicules



**Risque :**

Risque liés aux circulations internes de véhicules

**Danger identifié :**

Voie dangereuse (pente, mauvais état...)  
Zone de circulation mal définie

**Dommmages encourus :**

Fracture, Décès

**Préconisations :**

Etablir des règles de circulation pour les véhicules.  
Signaler, entretenir, éclairer les voies de circulation



*Circulation commune pour piétons  
et véhicules, absence de signalisation*

## 4. Risques routiers en mission

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques routiers en mission

### Danger identifié :

Comportement inadapté à la conduite

### Domages encourus :

Fracture, Décès

### Préconisations :

Rappeler l'interdiction de consommer du tabac, d'utiliser le téléphone portable en conduisant...



### Risque :

Risques routiers en mission

### Danger identifié :

Déplacements

### Domages encourus :

Fracture, Décès

### Préconisations :

Organiser le travail de façon à éviter ou limiter les déplacements

Privilégier les moyens de déplacements plus sûrs (train),

Planifier les déplacements de façon à donner le temps au conducteur de se déplacer en sécurité



### Risque :

Risques routiers en mission

### Danger identifié :

Véhicule insuffisamment équipé

Véhicule mal adapté au transport de charges

### Domages encourus :

Fracture, Décès

### Préconisations :

Arrimer correctement les charges dans le véhicule

Maintenir les véhicules en bon état



## 5. Risques liés à la charge physique de travail

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques liés à la charge physique de travail

### Danger identifié :

Gestes répétitifs

### Dommages encourus :

Douleurs dorsolombaires

Troubles musculosquelettiques (Tendinite ...)

### Préconisations :

- Mettre en œuvre une rotation des postes de travail entre agents,
- Former le personnel concerné à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP),
- Utiliser systématiquement l'outil approprié à la tâche (pince à déchet pour éviter de se baisser, raclette pour les vitres ...).



### Risque :

Risques liés à la charge physique de travail

### Danger identifié :

Port de charges supérieures à 15 kg ou encombrantes

### Dommages encourus :

Douleurs dorsolombaires

Troubles musculosquelettiques (Tendinite ...)

### Préconisations :

- Diminuer le poids des sacs à 15kg maxi (engrais, ciment, terreau ...)
- Privilégier les aides techniques pour la manutention de charges
- Utiliser une aide à la manutention (brouette, diable, chariot...)
- Organiser les stockages de façon à réduire l'effort de manutention
- Aménager les postes de travail de façon à réduire la contrainte
- Former le personnel concerné à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Stocker les objets lourds à hauteur de plan de travail.



### Risque :

Risques liés à la charge physique de travail

### Danger identifié :

Posture de travail inconfortable

### Dommages encourus :

Douleurs dorsolombaires

Troubles musculosquelettiques (Tendinite ...)

### Préconisations :

- Réorganiser le poste de travail pour réduire les postures inconfortables,
- Utiliser du mobilier adapté, ergonomique.
- Privilégier les tableaux réglables en hauteur car les salles sont utilisées par des personnels de tailles différentes
- Former le personnel concerné à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)



**Risque :**

Risques liés à la charge physique de travail

**Danger identifié :**

Utilisation d'outillage ou d'appareils électroportatifs sur une large plage de temps

**Dommages encourus :**

Douleurs dorsolombaires

Troubles musculosquelettiques (Tendinite ...)

**Préconisations :**

S'équiper de matériel anti-vibrations (poignées et supports antivibratoires)

Utiliser systématiquement l'appareil portatif approprié à la tâche

Affûter les outils destinés à couper correctement



## 6. Risques liés à la manutention mécanique

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques liés à la manutention mécanique

### Danger identifié :

Instabilité du moyen de manutention (mauvais état du sol, charge mal répartie, trop lourde)

### Dommmages encourus :

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture, Ecrasement

### Préconisations :

Signaler et aménager les zones de déplacement de charges

Mettre en place des règles d'arrimage des charges

Limiter leur usage au personnel formé

Utiliser des EPI (chaussures de sécurité, gants...)



### Risque :

Risques liés à la manutention mécanique

### Danger identifié :

Utilisation d'un moyen de manutention

### Dommmages encourus :

Fracture, Ecrasement

### Préconisations :

L'état de conservation et de fonctionnement des moyens de manutention doit être contrôlé annuellement par un organisme accrédité ou par une personne formée spécifiquement à ces vérifications.

Accompagner systématiquement le contrôleur technique et s'assurer que l'ensemble des appareils sont accessibles le jour de la visite et peuvent être testés en fonction de leur utilisation.

Toute défaillance ou détérioration doit conduire à l'arrêt immédiat de l'utilisation du transpalette.

Il ne peut être utilisé que par du personnel formé et autorisé.



### Risque :

Risques liés à la manutention mécanique

### Danger identifié :

Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la charge

### Dommmages encourus :

Contusion, Plaies, Entorse, Fracture, Ecrasement

### Préconisations :

- Posséder des moyens de manutention conforme à la réglementation
- Signaler et aménager les zones de déplacement de charges
- Mettre en place des règles d'arrimage des charges
- Limiter leur usage au personnel formé
- Utiliser des EPI (chaussures de sécurité, gants...)



## 7. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

[Retour au sommaire](#)

Pour tout ce qui suit, reportez-vous à la fiche pratique « Les bonnes pratiques au laboratoire » disponible sur PIAL :

[https://pial.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/bonnes-pratiques-au-laboratoire\\_1402571858709-pdf](https://pial.ac-nancy-metz.fr/medias/fichier/bonnes-pratiques-au-laboratoire_1402571858709-pdf)

### Risque :

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

### Danger identifié :

Absence d'armoire ventilée, en panne ou non entretenue

### Dommages encourus :

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

### Préconisations :

Mettre à disposition une ou des armoires ventilées en donnant la priorité à une armoire avec évacuation à l'extérieur.

Si armoire avec filtre, le changer régulièrement selon les recommandations du fabricant en s'assurant que le type de filtre correspond aux produits stockés.



### Risque :

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

### Danger identifié :

Absence de bacs de rétention.

### Dommages encourus :

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

### Préconisations :

- Stocker les produits chimiques dans des bacs de rétention afin de limiter la dispersion du produit, et éviter des réactions lors de contacts accidentels avec d'autres produits non compatibles.
- Ne pas stocker les produits non compatibles les uns au-dessus des autres.
- Lorsqu'ils sont stockés dans la même armoire, veiller à assurer une séparation physique de ces produits.



### Risque :

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

### Danger identifié :

Absence de hotte en cuisine

### Dommages encourus :

Inconfort, odeurs...

### Préconisations :

La présence d'une hotte n'est pas obligatoire. La fréquence d'utilisation de la cuisine, la présence d'une VMC, le volume de l'espace ou le nombre de personnes présentes sont à prendre en considération lors de l'évaluation des risques. Par conséquent, la mise en œuvre d'une hotte aspirante n'est pas toujours justifiée.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Absence de ventilation dans le labo.

**Dommmages encourus :**

Intoxication, anoxie, maladies respiratoires...

**Préconisations :**

Renouveler l'air en créant des bouches d'aération haute et basse.

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Animaux naturalisés

**Dommmages encourus :**

Allergie, irritations cutanées, maladies respiratoires

**Préconisations :**

- Les animaux naturalisés peuvent contenir de l'arsenic et autres produits dangereux.
- Ne pas manipuler ou réparer les animaux en mauvais état de conservation,
- Conserver les spécimens en vitrine,
- Nettoyer sous hotte, avec EPI,
- Si les animaux ne sont pas exposés, les évacuer par les sociétés compétentes.

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Application de produits phytosanitaires

**Dommmages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie,

**Préconisations :**

Substituer le produit par un produit ou une méthode de travail pas ou moins dangereux,  
Se référer à la fiche de poste de l'employeur,  
Utiliser les vêtements de travail adaptés : Combinaison et gants imperméables aux produits chimiques, masque avec filtre à gaz, chaussures de protection

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Contenant alimentaire

**Dommmages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**

Interdiction formelle d'utiliser des contenants alimentaires pour un autre usage que celui pour lequel il est prévu.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux émissions de polluants

**Danger identifié :**

Emission de fumées (soudure, gaz d'échappement ...)  
Emission de poussières (ciment, bois, farine ...)

**Dommmages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie,

**Préconisations :**

Capter les émissions au plus près de la source (hottes, cabines bras articulé...),  
Le recyclage de l'air pollué après filtration est à proscrire.  
Faire porter des EPI (gants lunettes masque)



**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Equipement susceptible de contenir de l'amiante

**Dommmages encourus :**

Maladie, cancer

**Préconisations :**

Vérifier auprès du fabricant que cet appareil ne contient pas d'amiante.  
En cas d'impossibilité d'effectuer cette vérification, remplacer cet appareil en l'évacuant par les filières spécialisées.



*Chauffe-ballon Physique Chimie*

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Flaconnage non conforme

**Dommmages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**

L'usage de bouchons plastiques ou en liège favorise l'évaporation et donc l'émission de gaz. Remplacer, si les produits ne sont pas à évacuer, les flacons par des contenants avec bouchons à visser.



**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Flacons et contenants souillés

**Dommmages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**

- Evacuer les produits non utilisés depuis plus de 5 ans,
- Evacuer les produits superflus, les flacons endommagés, les produits qui ne sont plus utilisés.
- Ranger les produits à conserver dans des armoires ventilées ou non selon les recommandations des Fiches de Données de Sécurité (FDS : centralisées dans un classeur, une copie est remise à l'infirmerie ou à l'administration).
- Ne jeter à l'évier que les produits autorisés et neutralisés.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Biologique et/ou liés aux produits

**Danger identifié :**

Mauvais conditionnement de produits et déchets

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**



Stocker les produits à évacuer dans des récipients prévus à cet effet, en évitant les mélanges de produits de différents types ou non compatibles (Se renseigner auprès des sociétés de collecte).

Etiqueter les bidons et les stocker dans un local ventilé.

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Présence d'amiante

**Dommages encourus :**

Maladie, cancer

**Préconisations :**

Informez le personnel de la localisation des matériaux amiantés (Dossier Technique Amiante DTA).

Interdiction d'effectuer des travaux sur matériaux amiantés sans formation spécifique préalable.

Effectuer des travaux de désamiantage ou recouvrir les sols amiantés aux conditions suivantes :

En cas de travaux, se reporter aux protocoles de travaux définis par l'employeur,

Travaux interdits sans protocole de travail et EPI adaptés.



**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Produits CMR (Cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)

**Dommages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, maladies...

**Préconisations :**

Les CMR sont interdits à la manipulation par les élèves mineurs.

Pour les agents : Privilégier la substitution par des produits pas ou moins dangereux.

Mettre à disposition des élèves des produits dilués, dont la concentration ne justifie plus un classement en CMR (voir le guide sécurité IA IPR « [la sécurité en travaux pratiques de chimie](#) » sur PIAL).

Pas de dérogation possible pour les produits classés CMR.

Evacuer les produits par des sociétés spécialisées.



**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Produits dangereux non rangés ou non évacués

**Dommages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**

Seuls les produits utiles pour la journée peuvent être présents en zone de préparation ou sur les paillasse. Ils doivent être rangés en fin de journée et stockés dans des armoires fermées à clé et, au besoin en fonction de la fiche de donnée de sécurité, dans des armoires ventilées.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Produits destinés à la consommation alimentaire à proximité de produits chimiques

**Dommages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**

Créer une zone de repos, restauration en dehors des zones de stockage et de préparation des produits.



**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Produits non étiquetés.

**Dommages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**

Qu'ils soient dangereux ou non, tous les flacons doivent être étiquetés.

Si le produit est d'origine, reproduire l'étiquette intégralement.

Si les produits sont dilués, indiquer le nom du produit, le taux de dilution et la date.



**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Projection, aspersion de produits dangereux sur le visage, la peau, les yeux...

**Dommages encourus :**

Brûlures, irritation, allergie...

**Préconisations :**

- Mettre en place une douche et un rince-œil,
- Ou, au minimum :
  - o Flexible avec douchette placé sur un robinet faisant fonction de douche et rince œil,
  - o Douche de sécurité portative (se présente sous forme d'un extincteur de couleur verte, soumis à vérification périodique).



**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Stockage d'animaux dans du formol

**Dommages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, maladies...

**Préconisations :**

La détention d'animaux dans du formol est interdite. Les évacuer par des filières de recyclage spécialisées.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Stockage de produits alimentaires avec des produits chimiques.

**Dommages encourus :**

Intoxication, empoisonnement, brûlures chimiques...

**Préconisations :**

Stocker les produits alimentaires séparément des autres produits afin d'éviter toute contamination, même s'ils ne sont pas destinés à la consommation, **y compris sur les chariots de ménage**. (Autre armoire ou sur une étagère supérieure)

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions

Risques d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Stockage de produits incompatibles (mélange)

**Dommages encourus :**

Brûlure, décès

**Préconisations :**

Afin d'éviter tout contact accidentel, séparer les produits incompatibles pouvant engendrer une réaction exothermique ou provoquer des dégagements gazeux dangereux.

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Utilisation de peintures, solvants...

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie,

**Préconisations :**

- Substituer les peintures glycéro par des peintures acryliques lorsque cela est possible (permet également de supprimer les solvants pour le nettoyage),
- Les peintures glycéro peuvent être utilisées sous le régime de dérogation pour les élèves,
- Evacuer tous les pots et bidons non utilisés ou hors d'usage,
- Utiliser ces produits dans un local ventilé et porter les EPI nécessaires.

**Risque :**

Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets

**Danger identifié :**

Utilisation de produits chimiques étiquetés comme étant dangereux

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie,

**Préconisations :**

- Remplacer un produit par un autre moins dangereux,
- Assurer une ventilation ou aspiration correcte des locaux,
- Adapter le mode de stockage selon la dangerosité du produit (armoire ventilée, bac de rétention...),
- Informer le personnel des précautions à prendre (fiche de données de sécurité),
- Afficher les numéros d'urgences, du centre antipoison



## 8. Risques biologiques

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques liés aux agents biologiques

### Danger identifié :

Contact avec des personnes porteuses de pathologies.

### Dommmages encourus :

Maladie...

### Préconisations :

- Assurer une ventilation correcte des locaux,
- Entretien régulièrement les locaux,
- Nettoyer les surfaces potentiellement contaminées,
- Organiser la gestion des déchets infectieux,
- Informer les personnes exposées des précautions et des règles d'hygiène à respecter,
- Fournir les tenues de travail nécessaires, les EPI (gants, protections respiratoires...), casier double compartiments ville-travail séparés,
- Signaler et soigner toutes les blessures, même les petites.



### Risque :

Risques liés aux agents biologiques

### Danger identifié :

Manque hygiène

### Dommmages encourus :

Allergie, intoxication, maladie

### Préconisations :

Installer le nécessaire pour permettre au personnel de se laver de se sécher les mains.



### Risque :

Risques liés aux agents biologiques

### Danger identifié :

Manque hygiène, absence d'entretien des EPI

### Dommmages encourus :

Allergie, intoxication, maladie

### Préconisations :

Au sens des articles [R.4321-4](#) et [R4311-9](#) du code du travail, les vêtements de travail sont considérés comme étant des EPI. Par ailleurs, l'article [R4323-95](#) du code du travail stipule que l'employeur doit fournir gratuitement les EPI et assurer leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires.



### Risque :

Risques liés aux agents biologiques

### Danger identifié :

Manque hygiène, absence de sanitaires fonctionnels

### Dommmages encourus :

Maladie, aggravation de pathologies, maladies urinaires

### Préconisations :

L'absence de sanitaires fonctionnels à proximité des ateliers impose aux élèves et personnels de se retenir afin de pouvoir assurer la continuité de la surveillance des élèves et des activités. Se retenir fréquemment peut engendrer des pathologies urinaires.

L'absence de moyens de se laver les mains induit des risques de pathologies supplémentaires.

- Mettre à disposition des personnels et des élèves des toilettes fonctionnels et des douches,
- Mettre à disposition des femmes des vestiaires avec sanitaires séparés des hommes.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Manque hygiène, absence de vestiaires

**Dommages encourus :**

Allergie, maladie, aggravation de pathologies

**Préconisations :**

Mettre à disposition des personnels des vestiaires à double compartiment afin de séparer les vêtements de ville des vêtements de travail.

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Manque hygiène, présence d'eau stagnante

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie

**Préconisations :**

Les eaux stagnantes ou polluées favorisent la prolifération des microbes et bactéries.

Vider, nettoyer et sécher systématiquement les seaux, éviers...

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Mauvais conditionnement et stockage de produits organiques et alimentaires

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie,

**Préconisations :**

- Séparer dans des réfrigérateurs différents les produits chimiques ou organiques destinés aux expériences, des produits alimentaires destinés à la consommation.
- Stocker les produits organiques dans des récipients hermétiques,
- Maintenir le réfrigérateur dans un état de propreté correct. Au besoin, désinfecter.

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Présence de moisissures dues à des fuites, infiltration d'eau

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie

**Préconisations :**

- Effectuer les travaux nécessaires afin d'étanchéifier les parois,
- Nettoyer / changer les revêtements,
- Assurer une ventilation correcte des locaux,
- Assurer l'entretien régulier des locaux.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Présence de rongeurs

**Dommages encourus :**

Maladies (leptospirose, toxoplasmose, salmonellose...)

**Préconisations :**

- procéder à un état des lieux
- éliminer les rongeurs par différents moyens : appâts, composés ingérables toxiques...
- supprimer les moyens d'accès des souris et rats aux espaces à protéger.

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Revêtements difficiles d'entretien

**Dommages encourus :**

Allergie, maladie, aggravation de pathologies

**Préconisations :**

Les moquettes murales et au sol peuvent engendrer des pathologies dues aux acariens entre autres. Supprimer ces revêtements.

Nettoyer, désinfecter les revêtements régulièrement.

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Stockage de produits alimentaires et de matériel en cuisine

**Dommages encourus :**

Intoxication, maladie,

**Préconisations :**

L'utilisation d'armoires et étagères en bois en cuisine est à proscrire, car le bois n'est pas facilement nettoyable et désinfectable.

Par contre, on peut avoir recours au mélaminé, à condition d'être correctement entretenu mais il s'agit d'un matériau peu résistant qu'il faut réserver par exemple à l'entreposage de la vaisselle des convives.

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Travail en contact avec des produits agroalimentaires ou des micro-organismes

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie

**Préconisations :**

- Assurer une ventilation correcte des locaux,
- Informer le personnel concerné des règles d'hygiène et de sécurité à respecter,
- Utiliser des EPI (protection respiratoire, gants...).

**Risque :**

Risques liés aux agents biologiques

**Danger identifié :**

Utilisation d'éponges

**Dommages encourus :**

Allergie, intoxication, maladie

**Préconisations :**

Les éponges restent humides longtemps et donc favorisent la prolifération des microbes et bactéries. Les éponges sont à proscrire. Les remplacer par des lingettes microfibrilles lavables en machine.



## 9. Risques liés aux équipements de travail

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques liés aux équipements de travail

### Danger identifié :

Equipements non-conformes

### Dommages encourus :

Plaie, perforation, sectionnement, écrasement, brûlure.

### Préconisations :

Interdire l'utilisation de la machine.

Mettre en conformité les équipements qui ne le sont pas,

Fixer l'étau de façon permanente sur la table de la perceuse à colonne,

Placer une fiche de poste sur la machine.



**Remarque :** *Un équipement non conforme pour les élèves ne l'est pas non plus pour le personnel !!*

Vos équipements non conformes ne doivent plus être utilisés, ils devront être débranchés, cadencés en attendant l'évacuation. Ils peuvent être cédés au domaine.

Vous gardez une responsabilité en cas d'accident après cession d'une machine non conforme. Au moment de la cession, retirer un organe essentiel au fonctionnement de la machine afin d'éviter toute utilisation ultérieure.

### Risque :

Risques liés aux équipements de travail

### Danger identifié :

Partie mobile ou brûlante accessibles

### Dommages encourus :

Plaie, perforation, sectionnement, écrasement, brûlure.

### Préconisations :

Il est rappelé qu'il est interdit d'affecter des élèves mineurs à des travaux dangereux réglementés sauf dérogation pour les élèves d'au moins 15ans (Cf. [Guide Académique de Prévention des risques pour les élèves mineurs sur PIAL](#)).

Utiliser les équipements selon les recommandations du constructeur,

Porter les EPI (lunettes, gants...),

Placer une fiche de poste sur la machine,

Former / Informer le personnel.



*Touret à meuler non conforme (absence d'écrans)*

### Risque :

Risques liés aux équipements de travail

### Danger identifié :

Utilisation de colonnes pour perceuse électroportative

### Dommages encourus :

Plaie, perforation, sectionnement, écrasement, brûlure.

### Préconisations :

Le montage d'un outillage électroportatif sur une telle colonne est interdit en raison d'une possible remise en marche intempestive de l'outil (blocage en position « marche » et réapparition de l'alimentation après coupure : Cf. *Norme NF EN 60204-1*).

Equipement à évacuer.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux équipements de travail

**Danger identifié :**

Utilisation de machines ou appareils par des personnes non formées ou non autorisées

**Dommages encourus :**

Coupures, perforation, sectionnement

**Préconisations :**

Les machines dangereuses telles que massicot, cisaille, perceuse à colonne... doivent être condamnées de façon à en interdire l'utilisation à l'aide de cadenas, chaîne etc...

**Risque :**

Risques liés aux équipements de travail

**Danger identifié :**

Utilisation d'outils tranchants (couteau, cutter, hachoir...)

**Dommages encourus :**

Plaie, perforation, sectionnement

**Préconisations :**

Ranger les outils tranchants lorsqu'ils ne sont plus employés,  
Former le personnel,  
Porter les EPI (gants...).



## 10. Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques liés aux chutes d'objets  
Risque d'explosion

### Danger identifié :

Bouteille d'oxygène

### Dommages encourus :

Contusion, plaies, fractures

### Préconisations :

Les bouteilles de gaz doivent être stockées au sol, fixées au mur ou fixées sur un chariot mobile placé en dehors des zones de circulation.  
Le manodétendeur doit être démonté lorsque la bouteille est stockée.



### Risque :

Risques liés aux chutes d'objets

### Danger identifié :

Chute d'outils ou objets lors de travaux en hauteur, travaux effectués dans des tranchées, des puits

### Dommages encourus :

Fracture, écrasement

### Préconisations :

- Installer des protections pour prévenir les chutes d'outils, d'objets et de matériaux,
- Faire porter des EPI,
- Baliser la zone de travail.



### Risque :

Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

### Danger identifié :

Lieu de stockage non aménagé

### Dommages encourus :

Fracture, écrasement

### Préconisations :

- Evacuer tout ce qui peut l'être,
- Stocker plaques et panneaux en dehors des zones de circulation.
- Stocker plaques et panneaux à plat. Ceux qui ne peuvent pas être stockés à plat doivent être maintenus en position à l'aide d'une chaîne par exemple.



### Risque :

Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

### Danger identifié :

Objet en équilibre instable

### Dommages encourus :

Fracture, écrasement

Utiliser des supports normalisés pour la pose des objets suspendus ou posés en hauteur (vidéoprojecteur, panneau d'affichage...)

Fixer le téléviseur à l'étagère pour éviter le basculement.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

**Danger identifié :**

Rack de stockage non adapté au contenant, pas assez solide...

**Dommages encourus :**

Fracture, écrasement

**Préconisations :**

Organiser les espaces des locaux de stockage de façon à rendre accessible le matériel.

Dans la mesure du possible, limiter la hauteur de stockage à 1,6 m.

En cas d'impossibilité, effectuer les aménagements nécessaires en y incluant un moyen d'accès.

Adapter la hauteur de stockage en fonction du poids de l'objet.

S'assurer que le mode de stockage est adapté aux objets stockés.

**Risque :**

Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

**Danger identifié :**

Stockage instable, empilé en hauteur (au-dessus de 1,6 m), rangement en vrac ...

**Dommages encourus :**

Fracture, écrasement

**Préconisations :**

- Organiser le stockage : emplacement délimité, réservé, signalé,
- Adapter le mode de stockage aux objets,
- Limiter la hauteur de stockage en fonction du poids de l'objet (objets lourds à hauteur de plan de travail),
- Au-delà de 1,6m, ne stocker que les objets peu utilisés et prévoir un moyen d'accès.
- Installer des protections pour prévenir les chutes d'objet.



## 11. Risques et nuisances liés au bruit

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques et nuisances liés au bruit

### Danger identifié :

Bruit émis en continu (Salle résonnante, compresseur, outils, haut-parleur, circulation, imprimante, salle mal insonorisée ...)

### Dommmages encourus :

Fatigue auditive, gêne, surdit 

### Pr conisations :

R duisez le bruit en installant un faux plafond ou en effectuant un traitement acoustique, des capotages, caissons, cabines...

Choisir du mat riel pr vu pour  tre moins bruyant (capotage sp cifique, silencieux d' chappement, antivibratoire...)

R gler les machines (profondeur de coupe...) et aff ter les outils.



### Dur e d'exposition maximale en fonction du niveau sonore : [INRS-ED6035](#)

Niveau sonore en dB	Dur�e d'exposition maximale
80	8 heures
83	4 heures
86	2 heures
89	une heure
92	30 minutes
95	15 minutes
98	7,5 min

Lorsque ces conditions ne sont pas respect es, le port de protections auditives est obligatoire (casque antibruit, bouchon d'oreille...)

Lorsque l'activit  demande le port prolong  d' quipements antibruit et afin de laisser passer la voix il est recommand 

de fournir des bouchons d'oreille moul s. Ces bouchons moul s, r alis s   partir d'un moulage des oreilles de chacun, respectent la morphologie et restent confortables pendant toute la dur e d'utilisation. Dot s d'un filtre acoustique, ils att nuent le bruit sans isoler l'utilisateur, la communication et la perception de l'environnement sont assur es.



### Risque :

Risques et nuisances li s au bruit

### Danger identifi  :

Bruit impulsionnel caus  par des machines et outils de travail par chocs,  chappement d'air comprim , signaux sonores...

### Dommmages encourus :

Fatigue auditive, g ne, surdit 

### Pr conisations :

Isoler les appareils les plus bruyants de fa on   r duire la nuisance,

Porter des EPI (casque antibruit, bouchon d'oreille...)

Lorsque l'activit  demande le port prolong  d' quipements antibruit et afin de laisser passer la voix il est recommand  de fournir des bouchons d'oreille moul s. Ces bouchons moul s, r alis s   partir d'un moulage des oreilles de chacun, respectent la morphologie et restent confortables pendant toute la dur e d'utilisation. Dot s d'un filtre acoustique, ils att nuent le bruit sans isoler l'utilisateur, la communication et la perception de l'environnement sont assur es.



## 12. Risques liés aux ambiances thermiques

[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux ambiances thermiques

**Danger identifié :**

Chauffage défectueux, salle mal isolée

**Dommages encourus :**

Inconfort, malaise, déshydratation

**Préconisations :**

Améliorer l'isolation des locaux (fenêtres parois...),  
Réguler la température par thermostat

**Risque :**

Risques liés aux ambiances thermiques

**Danger identifié :**

Poste de travail en extérieur exposé aux intempéries, travaux à proximité de sources chaudes (four...)

**Dommages encourus :**

Inconfort, malaise, déshydratation

**Préconisations :**

Réduire le temps d'exposition aux intempéries des agents en reportant les lourdes tâches aux heures les plus tempérées,  
Fournir des vêtements de protection adaptés.

**Risque :**

Risques liés aux ambiances thermiques

**Danger identifié :**

Température excessive, vitrage exposé au sud

**Dommages encourus :**

Inconfort, malaise, déshydratation

**Préconisations :**

Installer des rideaux ou stores,  
Climatiser les locaux,  
Placer des films anti-UV sur les vitres

## 13. Risque d'incendie, d'explosion

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risque d'incendie et autres

### Danger identifié :

Absence de consignes de sécurité

### Dommages encourus :

Asphyxie, brûlure, décès.

### Préconisations :

- Afficher les consignes en cas d'accident,
- Afficher les consignes de sécurité incendie et numéros d'urgence, et si possible, le plan d'évacuation à jour,
- Dans les ateliers, afficher la liste à jour des secouristes,
- Afficher les consignes en cas de risque majeur.



### Risque :

Risque d'incendie, d'explosion

### Danger identifié :

Atmosphère explosive (poussières en suspension, de bois de farine...)

### Dommages encourus :

Brûlure, décès

### Préconisations :

Capter les vapeurs et poussières émises à la source.  
Dans le cas des ateliers bois, les silos doivent être conformes aux normes ATEX (ATmosphère EXplosive).



### Risque :

Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

Risque d'explosion

### Danger identifié :

Bouteille d'oxygène

### Dommages encourus :

Contusion, plaies, fractures

### Préconisations :

Les bouteilles de gaz doivent être stockées au sol, fixées au mur ou fixées sur un chariot mobile placé en dehors des zones de circulation.  
Le manodétendeur doit être démonté lorsque la bouteille est stockée.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Éléments de décoration non-conformes à la réglementation

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlures, décès

**Préconisations :**

[Article AM 9](#) du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) : *Revêtements muraux tendus et éléments de décoration en relief fixés à l'intérieur des locaux ou dégagements.*

Dans les locaux ou dégagements, les revêtements muraux tendus et leurs éventuels intercalaires sont de catégorie M 2.

Les éléments de décoration en relief fixés sur les parois verticales des locaux ou dégagements protégés ou non sont classés C-s3, d0 ou en matériaux de catégorie M 2 lorsque la surface globale de tous ces éléments, projetée sur les parois verticales, est supérieure à 20 % de la superficie totale de ces parois.

**Retirer les décorations murales afin de limiter le recouvrement des parois à 20% au maximum.**

[Article AM 10](#) du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) : *Éléments de décoration flottants à l'intérieur des locaux et dégagements*

Les éléments de décoration ou d'habillage flottants, tels que panneaux publicitaires flottants de surface supérieure à 0,50 mètre carré, guirlandes, objets légers de décoration, etc., situés à l'intérieur des locaux dont la superficie au sol est supérieure à 50 mètres carrés et des dégagements doivent être en matériaux de catégorie M 1.

**Ôter les suspensions ne respectant pas ce critère**

**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Issues de secours insuffisantes ou entravées

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlures, fractures, décès

**Préconisations :**

- Les issues de secours doivent être déverrouillées en présence de public. Afin de s'en assurer, il est possible de placer des boutons moletés, de retirer les poignées extérieures des portes des issues secondaires...
- Les locaux accueillant 20 à 50 personnes doivent être équipés de 2 issues de secours ouvertes en cas d'occupation et non entravées.

**En cas de panique, le non-respect de ces consignes peut conduire à bousculades, piétinements pouvant engendrer de sérieux dommages**

- Au-delà de 50 personnes, les issues de secours doivent avoir une largeur de 2 unités de passage ( $\geq 1,20\text{m}$ )

Pour plus d'information, cf. [Article CO38](#) du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

- Les non-conformités signalées par la commission de sécurité doivent être levées.



**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Non-conformité des appareils de production de chaleur

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlures, décès

**Préconisations :**

L'article [CH44 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP](#) précise :

§ 1. Les appareils de production-émission sont des appareils indépendants qui produisent et émettent la chaleur exclusivement dans le local où ils sont installés... Ils peuvent être sans combustion (radiateurs et convecteurs électriques...).

§ 2. L'installation de ces appareils doit respecter les conditions suivantes :

...  
e) Les appareils de production-émission installés à l'intérieur des locaux et dégagements accessibles au public doivent être fixes.

Par conséquent, l'appareil fixé à la paroi fait partie de l'installation électrique du bâtiment régie par la NFC15-100 :

Supprimer ces dispositifs,

Mettre un œuvre des convecteurs fixés au mur, avec une alimentation électrique adaptée et conforme.



**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Non-conformité des installations à la réglementation incendie (extincteur fixé trop haut, posé au sol, accès entravé)

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlures, décès

**Préconisations :**

Les extincteurs doivent être accrochés à un élément fixe, avec une signalisation durable, sans placer la poignée de portage à plus de 1,20 m du sol.

**Arrêté du 26 juin 2008** [Article MS 39](#)



**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Non-conformité des installations à la réglementation incendie (porte coupe-feu calée, BAES défaillant, extincteur percuté...)

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlures, décès

**Préconisations :**

- Changer / réparer l'élément défaillant,
- Vérifier périodiquement les installations,
- Dans le cas où il est nécessaire de passer avec des objets encombrants (chariots...), mettre des blocs ferme-porte temporisés,
- Former / informer les personnels aux bonnes pratiques, et à l'utilisation des équipements (extincteurs, RIA...)

*Porte coupe-feu déformée ne pouvant plus remplir sa fonction*



**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Stockage dans des lieux non adaptés (combustibles...)

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlure, décès



**Préconisations :**

Pour des volumes de 20 à 300l, stocker les bidons dans un local classifié « local à risque moyen » : Les façades sont établies suivant les dispositions de l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ([Livre II, chapitre II, section 5](#))

Ils doivent par ailleurs être isolés des locaux et dégagements accessibles au public par des planchers hauts et parois CF de degré une heure avec des blocs-portes CF de degré une demi-heure équipés d'un ferme-porte. Une ventilation appropriée doit assurer le rejet des gaz à l'extérieur.

Les bidons doivent être disposés dans des bacs de rétention pouvant recevoir la totalité du volume stocké.

**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Stockage dans des lieux non adaptés (sous les escaliers, voie d'évacuation...), stockage de cartons, polystyrène,...

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlure, décès

**Préconisations :**

- Supprimer les stockages inutiles en utilisant les filières d'élimination et de retraitement des déchets,
- Stocker les produits et objets dans une zone réservée,
- Mettre en conformité les zones de stockages selon la réglementation incendie en vigueur,
- Plier les cartons que l'on souhaite conserver et les ranger au niveau du sol,
- Dégager les circulations de tout encombrement,
- Installer des moyens de détection et d'alarme,
- Installer des moyens d'extinction adaptés.



**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Surcharge des circuits électriques

**Dommages encourus :**

Asphyxie, brûlures, décès

**Préconisations :**

L'article [EL11 §7](#) du « règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP » précise :

L'emploi de fiches multiples (=triplettes) est interdite.

Le nombre de prises de courant est adapté pour limiter l'emploi de socles mobiles (=multiprises). Il est possible d'utiliser un bloc prises rallonge sous réserve de ne pas brancher deux blocs prises en cascade et de respecter la puissance maximale de la multiprise.



**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Travaux impliquant une intervention par point chaud (soudures ...)

**Dommages encourus :**

Brûlure, décès

**Préconisations :**

Rédiger un permis feu à chaque intervention par point chaud.

Former les personnels

Fournir les équipements nécessaires (tablier de soudage, Masque...)

**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Utilisation de cartouches de gaz de type « Camping-gaz »

**Dommages encourus :**

Brûlures, décès

**Préconisations :**

Interdiction de stocker et d'utiliser ce type de brûleur (Cf. Directives de la sous-commission permanente de la commission centrale de sécurité du 3 février 1999). A évacuer (toléré en cuisine).

**Risque :**

Risque d'incendie, d'explosion

**Danger identifié :**

Utilisation de produits inflammables, produits volatils (solvant, générateur d'aérosol ...)

**Dommages encourus :**

Brûlure, décès

**Préconisations :**

- Remplacer le produit par un produit pas ou moins inflammable,
- Capter les vapeurs émises,
- Supprimer les stockages inutiles en utilisant les filières d'élimination et de retraitement des déchets,
- Installer des moyens de détection et d'alarme,
- Installer des moyens d'extinction adaptés



## 14. Risques liés à l'électricité

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Risques liés à l'électricité

### Danger identifié :

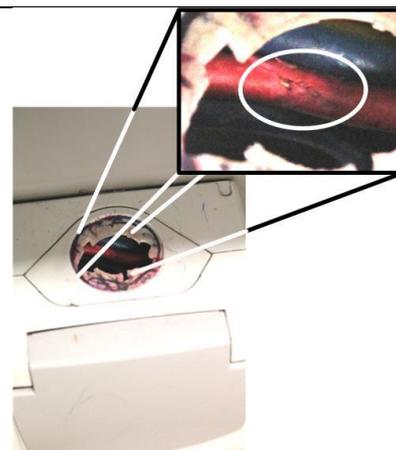
Appareillage cassé, défectueux

### Dommages encourus :

Brûlure, électrisation, électrocution

### Préconisations :

Faire réparer par une personne ou une société compétente,  
Mettre au rebut l'appareillage défectueux



### Risque :

Risques liés à l'électricité

### Danger identifié :

Coffret ou armoire électrique non fermé à clé

### Dommages encourus :

Brûlure, électrisation, électrocution

### Préconisations :

Interdire toute intervention sur les installations électrique sans habilitation et maintenir les coffrets et armoires verrouillés.

Seul le personnel habilité et désigné est autorisé à effectuer des opérations de réarmement / déclenchement des protections. Si le personnel a fréquemment besoin d'effectuer des opérations de mise sous et hors tension, mettre un œuvre un interrupteur à clé accessible au personnel, associé au besoin à un contacteur de mise sous tension du départ.



### Risque :

Risques liés à l'électricité

### Danger identifié :

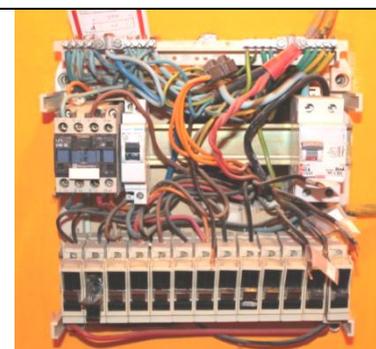
Installation électrique non conforme à la réglementation

### Dommages encourus :

Brûlure, électrisation, électrocution

### Préconisations :

Vérifier vos installations périodiquement et s'assurer que l'ensemble des remarques du bureau de contrôle sont levées



### Risque :

Risques liés à l'électricité

### Danger identifié :

Mauvaise utilisation des dérouleurs électriques

### Dommages encourus :

Brûlure, électrisation, électrocution

### Préconisations :

Le câble des dérouleurs doit être déroulé entièrement.

Le passage du courant dans le câble provoque des échauffements. Si le câble reste enroulé sur le dérouleur, il ne peut plus refroidir. L'élévation de température qui en résulte conduit à la destruction des isolants, des gaines de protection, et donc à un incendie.

Par ailleurs, l'effet selfique provoque des surtensions susceptibles de détruire l'appareillage.



[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés à l'électricité

**Danger identifié :**

Mode de pose de l'installation électrique non conforme à la réglementation

**Dommages encourus :**

Brûlure, électrisation, électrocution

**Préconisations :**

La fixation des câbles à l'aide de fil de fer est interdite. Ils peuvent endommager les gaines et à terme, provoquer des courts-circuits.

Aussi, ôter les fers à béton et mettre en œuvre un mode de pose normalisé.

**Risque :**

Risques liés à l'électricité

**Danger identifié :**

Personnel d'entretien non formé à l'habilitation électrique ou à un niveau insuffisant par rapport aux exigences du poste

**Dommages encourus :**

Brûlure, électrisation, électrocution

**Préconisations :**

Interdire toute intervention sur les installations électrique sans habilitation.

Former le personnel d'entretien et de maintenance aux risques électriques en rapport avec leur niveau d'intervention dans l'établissement

**Risque :**

Risques liés à l'électricité

**Danger identifié :**

Traction sur les connexions électriques

**Dommages encourus :**

Brûlure, électrisation, électrocution

**Préconisations :**

Les tractions sur les câbles peuvent détériorer le câble et les connexions, et provoquer un contact accidentel avec l'électricité ou un incendie.

Faire descendre les câbles dans des conduits et fixer la prise de courant sur une goulotte ou plan de travail.

**Risque :**

Risques liés à l'électricité

**Danger identifié :**

Utilisation de cordons non conformes

**Dommages encourus :**

Brûlure, électrisation, électrocution

**Préconisations :**

Un défaut du générateur ou le branchement sur une source >50V peut provoquer l'apparition d'un potentiel dangereux aux extrémités des cordons.

Remplacer les bornes des appareils par des bornes de sécurité,

Remplacer les cordons par des cordons de sécurité (double puits).



## 15. Risques liés aux ambiances lumineuses

[Retour au sommaire](#)

**Risque :**

Risques liés aux ambiances lumineuses

**Danger identifié :**

Eblouissement, réflexion

**Domages encourus :**

Fatigue visuelle, maux de tête

**Préconisations :**

Réduire la gêne liée au rayonnement ou l'éblouissement en installant des stores

Permettre le réglage individuel de l'éclairage

**Risque :**

Risques liés aux ambiances lumineuses

**Danger identifié :**

Eclairage insuffisant ou inadapté

**Domages encourus :**

Fatigue visuelle, maux de tête, stress

**Préconisations :**

Lumière naturelle obligatoire pour les postes de travail,  
Adapter l'éclairage aux travaux et aux voies de circulation,

Nettoyer régulièrement les lampes, vitres,

Remplacer les lampes défectueuses.



*Absence totale de lumière naturelle*

**Risque :**

Risques liés aux ambiances lumineuses

**Danger identifié :**

Reflets sur écrans

**Domages encourus :**

Fatigue visuelle, maux de tête

**Préconisations :**

Disposer le mobilier de manière à éviter les reflets

**Risque :**

Risques liés aux ambiances lumineuses

**Danger identifié :**

Zone de travail peu ou pas éclairée

**Domages encourus :**

Fatigue visuelle, maux de tête

**Préconisations :**

Adapter l'éclairage aux travaux et aux voies de circulation

## 16. Rayonnement électromagnétique

[Retour au sommaire](#)

### Risque :

Rayonnement électromagnétique

### Danger identifié :

Rayonnement électromagnétique (réseau électrique, wifi, GSM...)

### Dommages encourus :

Maux de tête, malaise, stress

### Préconisations :

Limiter le temps d'utilisation des appareils,

Favoriser le réseau filaire par rapport au réseau WIFI.

Placer la borne Wifi en dehors des locaux occupés de façon permanente. A minima, de façon à éviter les expositions rapprochées et les contacts, installer la borne Wifi à plus de 2,1m de hauteur ([brochure INRS ED 4207](#)). Mentionner clairement l'accès au Wifi au moyen d'un pictogramme à l'entrée de l'établissement. Art 184 de la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.



## 17. Risques psychosociaux

[Retour au sommaire](#)

### Collectif de travail au cœur du bien-être au travail

L'isolement des individus dans le travail est générateur de souffrance. A ce titre, la présence de collectifs de travail dans l'enseignement est essentielle face aux RPS. Un collectif de travail réunit des personnes adoptant des règles de travail communes et mettant en place des régulations collectives de l'activité. De ce fait, le collectif de travail joue un rôle important d'intégration dans le travail. Il aide les individus à se repérer dans une organisation, à y trouver une place, à gérer plus collectivement leur santé.

La question du stress et des risques psychosociaux ne se règle pas en recherchant un coupable ou en stigmatisant des individus. Cela ne fait que cristalliser les débats et ne permet pas de faire émerger les causes réelles. Or, ces causes se trouvent généralement dans l'organisation du travail et le fonctionnement de l'établissement.

Une approche collective permet de centrer les échanges, dès le départ, sur le travail et son organisation. Car ce sont les conditions dans lesquelles le travail est réalisé, et l'évolution de ces conditions, qui génèrent des tensions dans l'établissement.

Etablir un dialogue autour des sources organisationnelles (charge de travail, contraintes de temps, perte de repères, manque de reconnaissance, évolution du management) doit permettre d'ouvrir le débat dans l'établissement sur des dimensions objectives et de traiter les risques psychosociaux comme tout autre risque professionnel.

### Repérage des indicateurs

En aucun cas, il ne faut interpréter une situation à partir d'un seul indicateur. Les différents indicateurs vont renseigner plus ou moins fortement sur la situation présente ou son évolution depuis quelques années. Bien souvent les éléments identifiant des évolutions sont à retenir comme des indicateurs pertinents (par exemple, changement de programme, réforme, changement de méthodes de travail...).

La grille de questionnement (*fiche 19 du « guide méthodologique DUERP »*) et l'outil de synthèse (*Synthèse RPS.xls*) permettent d'identifier des indicateurs. Le collectif de travail va ensuite s'interroger sur le niveau de renseignement de ces indicateurs et chercher à les combiner.

**Afin d'améliorer les conditions de travail au sein de l'établissement, le collectif de travail pourra s'appuyer sur les éléments de réflexion suivants :**

### Actions possibles en fonction des facteurs de risques psychosociaux

#### Exigences du travail

- Planifier l'agenda de l'établissement suffisamment à l'avance pour que le personnel puisse organiser son travail sans être dans l'urgence ;
- Répartir les missions hors enseignement entre les personnels de façon à ne pas surcharger un agent par rapport à un autre ;
- Penser les emplois du temps en fonction du rythme des élèves et des contraintes de transport, des logiques d'apprentissage tout en conciliant pour le mieux les demandes des personnels ;
- Vérifier que les personnels ont le temps de se déplacer d'un établissement à un autre lorsque le cas se présente ;
- S'assurer que le personnel connaît les objectifs de l'établissement au travers du projet d'établissement ;
- Assurer une transparence dans la répartition des heures supplémentaires entre les enseignants.

## Exigences émotionnelles

D'une façon générale, il est important d'analyser l'origine des mécontentements des uns et des autres (parents, agents, enseignants, élèves) de façon à pouvoir agir sur les causes.

- Travailler sur la cohésion des équipes pédagogiques et éducatives. Possibilités d'écoute et d'appui au sein de l'établissement ;
- Création d'un cadre architectural qui offre des possibilités de lieu d'apaisement, de rassemblement, de lieu pour recevoir et qui prête attention au confort, à la décoration. Espaces clairement distincts et identifiés, permettant notamment de distinguer les lieux réservés aux adultes et ceux que les élèves peuvent investir ;
- Développer le sentiment d'appartenir au groupe classe à travers le partage de règles et de valeurs communes (entraide, solidarité, respect du travail et du matériel de chacun, des différences) : démarche coopératives, sorties culturelles, projet de classe ... Attention partagée à la constitution des classes effectuée de manière collégiale ;
- Mettre en place des procédures et des moyens d'alerte de façon à éviter qu'un personnel se trouve seul face à une personne agressive (bouton d'alerte, numéro d'urgence ...) ;
- Former les personnels sur la façon de gérer les situations de violences ;
- Prévoir des moments permettant aux personnels d'évoquer les situations difficiles et la façon dont ils les gèrent afin qu'ils puissent partager des manières de faire ;
- Donner la possibilité de parler entre collègues après une situation violente dans une classe, avec un parent, entre collègues...

## Autonomie, marges de manœuvre

- Impliquer le personnel en les associant chaque fois que possible à l'organisation afin de profiter de l'expérience et du savoir-faire de chacun ;
- Présenter au personnel les objectifs de l'établissement ainsi que les moyens de les atteindre. Favoriser la recherche collective de solutions aux obstacles rencontrés et prendre en compte des avis de chacun ;
- Encourager le personnel à faire remonter les informations sur les difficultés rencontrées dans la pratique de leur métier et favoriser les échanges de pratiques ;
- Encourager le personnel à s'inscrire aux formations proposées afin d'améliorer leurs pratiques professionnelles.

## Rapports sociaux au travail

- Travailler sur la cohésion des équipes pédagogiques et éducatives. Favoriser les possibilités d'écoute et d'appui au sein de l'établissement ;
- Instaurer des procédures de régulation des conflits. Être attentif à l'équité de traitement de personnes et des situations. Connaître et respecter les rôles et fonctions de chaque acteur. Créer si nécessaire un organigramme fonctionnel clair et connu ;
- La direction doit être visiblement présente au sein de l'établissement. Une attention soutenue doit être portée sur les personnels comme sur les élèves. Le personnel d'encadrement doit être facilement accessible dans le respect des contraintes professionnelles de chaque partie ;
- Instaurer une bonne communication des informations internes sur la vie de l'établissement (panneaux d'affichage, écrans d'accueil, notes internes, usage réfléchi de l'ENT, des courriels...) ;
- Instaurer des normes ou des attentes communes vis-à-vis des comportements des élèves. Instaurer des temps communs d'analyses et de débats autour de ces attentes, y compris d'ordre moral, pour une appropriation puis une mise en œuvre collective ;
- Le règlement intérieur fait l'objet d'évaluations régulières et de démarches correctives associant l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire (personnel, élèves, parents) ;

- Assurer une autorité éducative et une responsabilité assumées par l'ensemble des adultes de la communauté scolaire ;
- Faire connaître de tous les objectifs de l'établissement : les personnels doivent avoir une vision claire des tâches qu'ils ont à accomplir en plus de leurs enseignements si ce sont des enseignants.
- Encourager le dialogue, l'écoute, la confiance, la transparence, le collectif, l'entraide, la reconnaissance, la politesse et surtout éviter l'isolement et les non-dits ;
- Favoriser le dialogue avec le personnel en organisant des CHS en plus du CA, en respectant la régularité de ces réunions et en publiant des comptes rendus. Communiquer sur les actions réalisées vers le personnel en matière de santé Sécurité au Travail ;
- Rendre possible les échanges sur le travail entre collègues et avec la hiérarchie ;
- Instaurer des moments de convivialité par l'intermédiaire de l'amicale par exemple.

### **Sens du Travail Conflits de valeurs**

- Rendre possible les moments d'échanges contradictoires sur les façons de faire le travail ;
- Expliquer les tenants et les aboutissants des projets et des objectifs de l'établissement ;
- Faire un retour régulier sur la qualité du travail réalisé dans l'établissement (projets, voyages, réalisations techniques...);
- Garder contact avec les anciens élèves de l'établissement et valoriser leurs parcours scolaire et professionnels lors de rencontres avec les élèves entrants par exemple.

### **Insécurité socioéconomique**

- Avant tout changement, communiquer avec le personnel afin de réduire les risques d'interprétation, de déformation ou de rumeur ;
- Informer le personnel des dispositifs ressources humaines mis à disposition du personnel pour orienter et aider le personnel dans leur carrière professionnelle (DRH, conseiller mobilité carrière, correspondant formation continue...).